



Commune mixte de Movelier  
Route du Câre 6 – 2812 Movelier -Suisse  
Tél. 032 431 12 82 | CCP 25-6289-4 | [administration@movelier.ch](mailto:administration@movelier.ch) | [www.movelier.ch](http://www.movelier.ch)



# **Plan d'action communal dans le domaine de l'énergie**

**Commune de Movelier**

**République et Canton du Jura**

Movelier, 26.06.2025

## Impressum

---

Mandant	Commune mixte Movelier Route du Câre 6 2812 Movelier Tél.032 431 12 82 <a href="mailto:administration@movelier.ch">administration@movelier.ch</a>
Mandataire principal	Voirie Movelier Route du Câre 6 2812 Movelier Tél.079 843 15 12 <a href="mailto:voirie@movelier.ch">voirie@movelier.ch</a>
Validation politique	4.4.2025

**Approbation selon art. 4b LEn**

**Auteur du plan**

Richard Chèvre, employé communal (remplaçant secrétaire communale)

Movelier, le 26 juin 2025

**Adoption**

Au nom du Conseil communal

Le maire



Le/La secrétaire

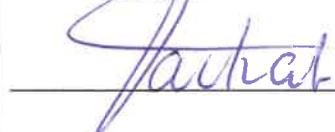


Movelier, le 10.12.2025



**Approbation**

Département de l'environnement et de la culture



Delémont, le 9.1.2026

## TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	5
2	SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE	5
2.1	Portrait	5
2.2	Consommation d'énergie (territoire communal)	7
2.3	Consommation d'énergie (bâtiments et installations communaux)	8
2.4	Production d'énergies renouvelables (territoire communal)	10
2.5	Réseaux de transport et distribution de l'énergie	10
3	VISION ET LIGNES DIRECTRICES	11
3.1	Vision à long terme	11
3.2	Lignes directrices	11
4	POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE	12
4.1	Potentiel d'économie d'énergie	12
4.2	Potentiel de production d'énergies renouvelables	12
4.3	Potentiel de développement des réseaux de transport et distribution de l'énergie	12
5	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	13
5.1	Territoire communal	13
5.2	Patrimoine communal	13
6	MISE EN ŒUVRE	14
6.1	Mesures de mise en œuvre	14
6.2	Indicateurs	15
7	CONCLUSION	15

## 1 INTRODUCTION

Le plan d'action communal décrit les potentiels d'utilisation rationnelle et de valorisation des énergies renouvelables. Il définit les objectifs de politique énergétique de la commune et les mesures permettant de les atteindre.

Le plan d'action communal répond à l'exigence par l'article 4b de la loi cantonale sur l'énergie et aux articles 12 à 16 de son ordonnance d'application.

## 2 SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE

### 2.1 Portrait

#### 2.1.1 Situation et présentation

La commune de Movelier se situe au nord de Delémont, à la frontière à la frontière linguistique avec le canton de Bâle campagne. Commune rurale entourée de nombreuses forets.

#### 2.1.2 Indicateurs généraux

District	Delémont
<b>Nombre d'habitants</b> (source : stat.jura.ch, 2024)	420
<b>Superficie</b> (source : stat.jura.ch, 2024)	8.08 Km <sup>2</sup>
<b>Densité</b> (source : stat.jura.ch, 2024)	52.1 hab./km <sup>2</sup>
<b>Altitude médiane</b> (source : stat.jura.ch, 2024)	690 m s. m.

Type de commune (source des données : Office fédéral de la statistique OFS, Atlas statistique de la Suisse, 2020)	Commune périurbaine agricole de faible densité
---	--

Emplois par secteur en EPT (source : stat.jura.ch, 2024)	Nombre	Part en %
Emplois secteur primaire	21	34.6
Emplois secteur secondaire	25	41.3
Emplois secteur tertiaire	15	24.1
Total emplois	61	100%

Bâtiments et logements (source : OFS, 2024)	Nombre	Part en %
Habitations Principales	196	75.4
Habitations Secondaire	29	11.1
Autres habitations	35	13.5
Total logements	260	

Véhicules à moteur (source : OVJ, 2024)	Nombre
Voitures de tourisme	268
Voitures électriques et hybrides plug-in	23
Bornes de recharge publiques pour voitures électriques	2

Structure communale (calculs selon les données ci-dessus)	Nombre
Emplois par habitant	0.14

Voitures de tourisme par habitant	0.69
Personnes par unité d'habitation	1.6

### 2.1.3 Profil des flux d'énergie et de matières

Le tableau ci-dessous indique l'état de l'organisation de l'approvisionnement en énergie et en eau ainsi que du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets de la commune. Il indique aussi si cette dernière dispose de ses propres services industriels et installations ou, si ce n'est pas le cas, quelle part elle possède dans la société d'exploitation externe à l'administration communale.

	Exploitation à l'interne de l'administration communale (oui / non)	Exploitants externes (à remplir si réponse « non » dans la colonne à gauche)	
		Parts en %	Exploitant
Approvisionnement en électricité	Non	0%	BKW
Approvisionnement en eau	Oui		
Approvisionnement en gaz	Non		--
Éclairage public	Non	0%	BKW
Chauffage à distance (indiquer l'agent/les agents énergétique/s utilisés pour la production de la chaleur)	Non		--
Traitement des eaux usées (STEP)	Oui		
Gestion des ordures ménagères (UIOM)	Non	0%	SEOD
Gestion des déchets verts	Oui		
Entreprises de transports publics	Non		MOBIJU

### 2.1.4 Organisation et fonctionnement

Une bonne gestion des questions énergétiques communales est intimement liée à un bon fonctionnement des structures internes de la commune. Le domaine de l'énergie étant transversal, la mise en œuvre de la politique énergétique communale implique un renforcement de la coordination et de la concertation entre tous les organes de l'administration, et notamment entre ceux ci-dessous.

Exécutif	Conseil communal (5 membres)
Législatif	Assemblée communale
Commissions concernées par le domaine de l'énergie	Aucune
Dicastères et services de l'administration concernés par le domaine de l'énergie	Mairie, dicastère bâtiments communaux, dicastère énergie renouvelable, dicastère eau potable, dicastère eaux usées

La commune par l'intermédiaire de l'employé communal assure le suivi des consommations énergétiques et veille aux économies des énergies partout où cela est possible.

### 2.1.5 Activités dans le domaine de l'énergie

Les actions suivantes ont été menées ces dernières années sur le plan énergétique.

- Remplacement complet de l'éclairage public par du LED dynamique.
- Remplacement de tout l'éclairage interne des bâtiments public par du LED. Ecole, administration.
- Dans le bâtiment scolaire, en plus des vannes thermostatiques installées sur tous les radiateurs, un plan de chauffage à été mis en place pour abaisser de manière significative la température dans les locaux durant les semaines de vacances scolaire.
- Un plan de chauffage est également mis en place à la halle polyvalente selon les jours d'utilisation.
- A la STEP, le remplacement du moteur de la soufflante par un moteur de dernière génération IE4, avec installation d'un variateur de fréquence couplé à une sonde O2 afin d'optimiser au mieux la consommation d'énergie du plus gros consommateur de la STEP.
- Dans tous les bâtiments communaux, une attention particulière est portée sur les appareils en veilles.

## 2.2 Consommation d'énergie (territoire communal)

### 2.2.1 Chaleur / froid

La répartition des systèmes de chauffage des bâtiments situés sur le territoire communal est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les données sont issues du registre des bâtiments et des logements (exportation mars 2021), dans lequel on trouve des informations sur le type de chauffage de tous les bâtiments d'habitation et sur une petite partie des autres bâtiments.

Type de chauffage principal	Nombre de bâtiments	Répartition
Mazout	115	51.6%
Bois	57	25.6%
Électricité	21	9.4%
Pompe à chaleur	28	12.6%
Aucun chauffage	16	5%
<b>Total général</b>	<b>291</b>	<b>100%</b>

### 2.2.2 Électricité

Les données de BKW pour l'année 2023, transmises par l'intermédiaire de la Section de l'énergie, sont les suivantes :

Consommation d'électricité, par secteurs d'activité	kWh/an	Répartition
Ménages	989'093	71%
Éclairage public	39'584	3%
Services, sans éclairage public	114'142	8%
Transports	0	0%
Industrie, arts et métiers	102'274	7%
Agriculture et horticulture	149'013	11%
<b>Consommation totale</b>	<b>1'394'106</b>	<b>100%</b>

Les données BKW 2023 concernant le marquage de l'électricité, transmis par l'intermédiaire de la Section de l'énergie sont les suivants :

Type de marquage de l'électricité	kWh/an	Répartition
Energie hydraulique	832'002	59.6%
Biomasse	3'485	0.3%
Energie solaire	48'236	3.5%
Energie éolienne	5'576	0.4%
Courant au bénéfice de mesure d'encouragement	83'646	6%
Energie nucléaire	421'159	30.2%
<b>Consommation totale</b>	<b>1'394'104</b>	<b>100%</b>

## 2.2.3 Carburants

Aucune donnée n'est disponible concernant la consommation de carburant sur le territoire communal.

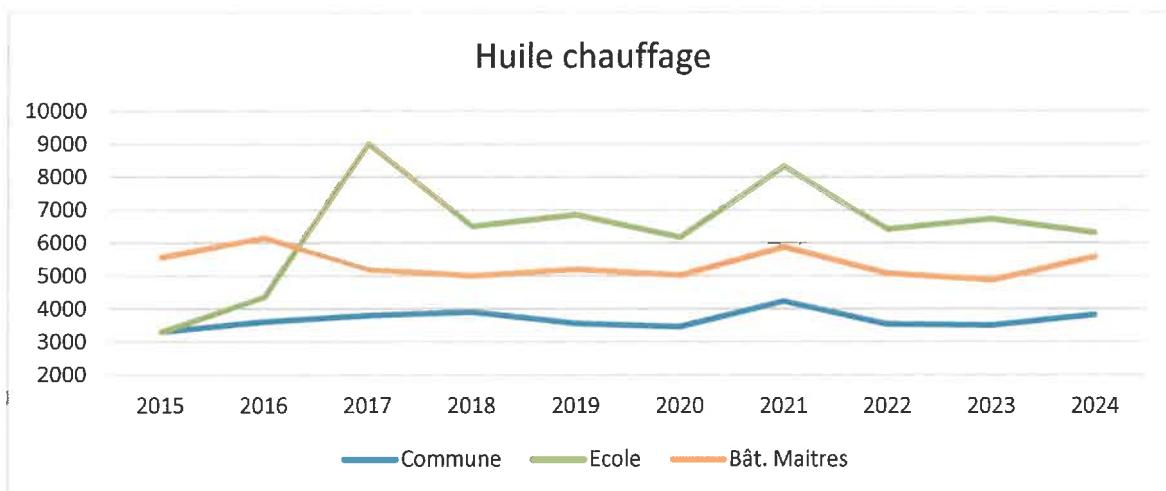
## 2.3 Consommation d'énergie (bâtiments et installations communaux)

### 2.3.1 Chaleur / froid

La commune possède plusieurs bâtiments chauffés :

- Le bureau communal et l'atelier de la voirie adjacent sont chauffés au mazout depuis le local de la voirie.
- L'école et la Halle polyvalente sont chauffés par une chaudière à mazout située dans le bâtiment scolaire.
- Un locatif de 3 appartements chauffé au mazout.
- La STEP, seul le local technique de celle-ci est maintenu hors-gèle avec un radiateur électrique.
- La station de filtration de l'eau est maintenue hors-gèle avec un chauffage à air pulsé électrique.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des consommations d'huile de chauffage. Les relevés sont faits chaque année au 1 janvier depuis 2018, avant, les données ne sont pas fiables.



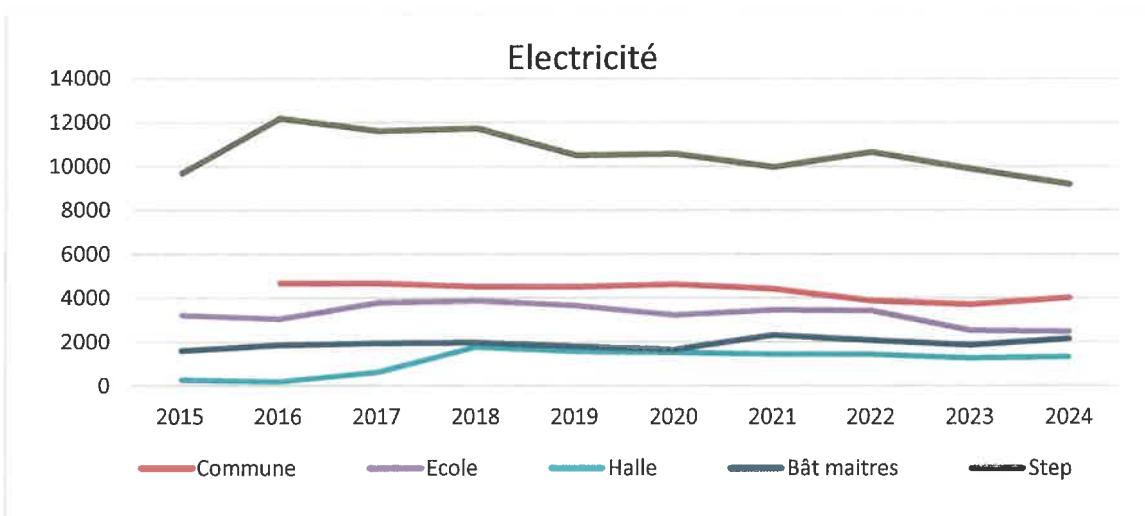
#### 2.3.2 Électricité

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des consommations électrique des différents bâtiments communaux.

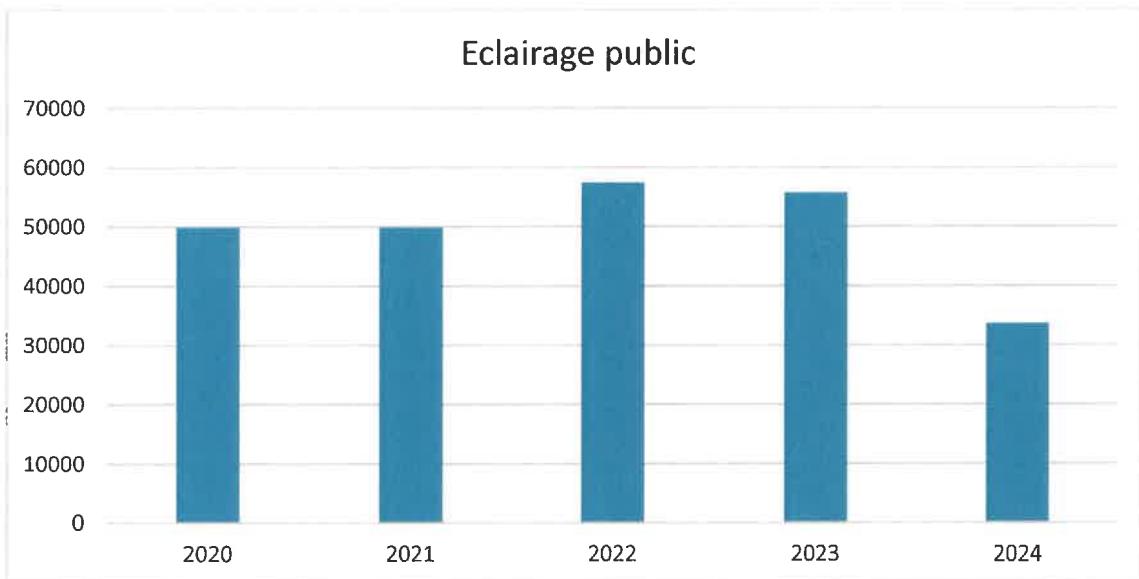
Concernant le bâtiment communal, 2 lampadaires public sont intégrés au bâtiment et sont donc compris dans la consommation du bâtiment.

Dans le bâtiment de l'école, le plus gros consommateur est un amplificateur relais pour le téléréseau. Celui-ci sera bientôt supprimé.

La consommation du bâtiment des maitres concerne la partie commune du locatif de 3 appartements propriété de la commune.



Suite au changement de 100% de l'éclairage public effectué courant 2024, l'effet est déjà visible sur la consommation.



### 2.3.3 Carburants

Pas de données disponibles concernant les consommations de carburant. Le tracteur communal, le scooter et les petites machines de la voirie sont concernés par ce poste.

## 2.4 Production d'énergies renouvelables (territoire communal)

### 2.4.1 Chaleur / froid

La commune ne compte aucune production de chaleur non destinée à la production propre.

### 2.4.2 Électricité

A la fin de l'année 2024, la commune comptait 28 installations photovoltaïques sur son territoire, pour une puissance cumulée de 1037 kWc.

Aucune production propriété de la commune. Un projet d'installation photovoltaïque sur la STEP est en cours.

Hormis les installations photovoltaïques, le territoire communal ne compte aucune autre production d'électricité.

## 2.5 Réseaux de transport et distribution de l'énergie

La commune ne compte aucun réseau de gaz ou de chaleur. Le réseau électrique est propriété de BKW.

### 3 VISION ET LIGNES DIRECTRICES

#### 3.1 Vision à long terme

La vision de la commune de Movelier est la suivante :

Le futur de la commune est celui de la durabilité énergétique et l'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles, surtout pour le chauffage des bâtiments. Les possibilités de développement énergétique communal permettent une vision, non seulement à l'horizon 2035, mais à plus long terme. C'est dans cette optique, que la commune de Movelier vise les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

#### 3.2 Lignes directrices

Les piliers et objectifs généraux de la politique énergétique mis en place sont :

**Une meilleure efficacité énergétique de la consommation, notamment en :**

Chaleur

- Suivre la consommation des bâtiments communaux et intervenir rapidement en cas d'anomalie ;
- Evaluer la possibilité d'assainir les bâtiments communaux ;
- Poursuivre le projet de chauffage à distance à plaquette qui concerne 4 bâtiments communaux et 3 bâtiments de la paroisse avec possibilité de raccordement de quelques privés
- Encourager l'assainissement des bâtiments sur le territoire communal ;
- Informer la population sur les actions efficaces à faible coût ;

Électricité

- Encourager le remplacement des boilers électriques par des chauffe-eau pompes à chaleur ;
- Continuer la surveillance et veiller au meilleur rendement des nouveaux appareils lors de leurs changement.

**Une augmentation de la production de renouvelable, en menant notamment les actions suivantes :**

- Favoriser l'implantation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et privés ;
- Favoriser la création de RCP (Regroupement dans le cadre de la consommation propre) pour le photovoltaïque ;

## 4 POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE

### 4.1 Potentiel d'économie d'énergie

#### 4.1.1 Chaleur / froid

Le potentiel d'économie d'énergie sur le territoire communal n'a pas été évalué précisément, le tableau suivant indique les travaux à effectuer selon les CECB des bâtiments communaux établis en de 2023.

Bâtiment	Travaux avec estimation de prix enveloppe selon CECB
Bât maîtres	Façade, fenêtres, plafond cave, grenier 181'000.-
Ecole	Façade est, ouest et Nord 87'000.-
Administration	Fenêtres, 25'000.-
Voirie	Façade, fenêtre, toit 46'000.-

#### 4.1.2 Électricité

Le potentiel d'économie d'électricité sur le territoire communal n'a pas été évalué.

#### 4.1.3 Carburants

Le potentiel d'économie de carburant sur le territoire communal n'a pas été évalué.

### 4.2 Potentiel de production d'énergies renouvelables

Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire communal n'a pas été évalué.

### 4.3 Potentiel de développement des réseaux de transport et distribution de l'énergie

La commune mène actuellement une étude pour un chauffage à distance pour tous les bâtiments communaux et quelques particuliers dans le centre du village. L'étude est au stade de l'élaboration du business plan. Pour le restant des bâtiments de Movelier, la densité de consommation de chaleur dans le village n'est pas suffisante pour envisager la réalisation d'un chauffage à distance à grande échelle. Le chauffage en commun de bâtiments contigus reste toutefois à évaluer au cas par cas.

## 5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

### 5.1 Territoire communal

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des entreprises, des pendulaires, etc. Ces différents groupes-cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et d'investissement et motiver les changements de comportements.

Économie d'énergie (*)	2023	2025	2035	2050	Remarques
Consommation d'électricité par habitant [kWh/hab./an]	3300	3200	3000	3000	
Consommation d'électricité des services et de l'éclairage public	153'000	145'000	130'000	120'000	

Énergies renouvelables (*)	2023	2025	2035	2050	Remarques
Part des bâtiments d'habitation chauffés au mazout	53%	50%	20%	0%	

(\*) Sous réserve de l'évolution démographique, économique, etc.

Ces objectifs sont destinés à être contrôlés périodiquement, à savoir tous les 5 ans. Leur atteinte est calibrée en fonction de l'augmentation des objets (population, activité économique et industrielle selon l'indicateur choisi).

### 5.2 Patrimoine communal

Pour le patrimoine communal, les objectifs spécifiques suivants sont définis :

- Réduire la consommation d'énergie (chaleur et électricité) des bâtiments et installations communaux ;
- Couvrir les besoins en chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) à 100% par des énergies renouvelables ;
- Décarboner la flotte des véhicules communaux.

(\*) Sous réserve de modification du patrimoine communal.

Ces objectifs sont destinés à être contrôlés périodiquement, à savoir tous les 5 ans. Leur atteinte est calibrée en fonction de l'augmentation des objets (surface de bâtiments chauffés, nombre de points lumineux ou km de rues éclairés selon l'indicateur choisi).

## 6 MISE EN ŒUVRE

Le plan d'actions de la commune contient les mesures qu'elle s'engage à mettre en œuvre sur le court (4-5 ans), moyen (5-15 ans) et long terme (>15 ans), dans le but de concrétiser la vision à long terme, les lignes directrices et les objectifs spécifiques présentés dans les chapitres précédents du présent document. Il s'agit de l'instrument de travail, un véritable « tableau de bord », pour le suivi et le contrôle des activités en cours et la planification des activités futures.

### 6.1 Mesures de mise en œuvre

La commune mettra en œuvre les mesures suivantes.

Mesure	Délai	Responsable
1 Suivi des consommations d'énergie et d'eau (art. 10 OEn)	30.6.21	Voirie
2 Poursuite étude CAD en cours	31.12.2025	Energie renouvelable
3 Installation panneau photovoltaïque sur la STEP	31.12.2026	Energie renouvelable
Installation panneau photovoltaïque sur la halle polyvalente avec contribution participative des citoyens.	2027	Energie renouvelable
4 Energie solaire : mise en œuvre d'actions de promotion (sebasol, group-it, etc.) pour augmenter le nombre d'installations solaires thermiques et photovoltaïques.	31.12.23	Energie renouvelable
5 Fuite d'eau : réduction des fuites sur le réseau d'eau	En continu	Dicastère des eaux
6 Application des recommandations CECB pour les bâtiments communaux	En continu	Energie renouvelable
7 Suivi bâtiments : suivi et améliorations des bâtiments communaux	En continu	Energie renouvelable
8 Manutention : réglage régulation des installations de chauffage	En continu	Voirie
9 Transports communs : incitation aux transports communs pour les trajets pendulaires	En continu	Mairie

## 6.2 Indicateurs

Le suivi et le monitoring des différentes mesures planifiées dans le plan d'action a lieu avec l'aide d'indicateurs reflétant l'évolution de la consommation d'énergie ou de la part de renouvelable dans les communes. Ces indicateurs permettent à la fois de constater si les objectifs pourront être atteints et d'ajuster ces derniers dans le cas où les valeurs s'éloignent trop de la cible.

Pour le suivi de la mise en œuvre des mesures définies au §**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, les indicateurs suivants sont utilisés :

Pour les autres mesures de mise en œuvre :

Indicateur, par mesure (selon § <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> )	Fréquence de relevé
Consommation d'énergie selon agents énergétiques (chauffage, électricité) et consommation d'eau, par bâtiment	Annuel
Evolution du dossier CAD	Tous les ans
Suivi du dossier	Mensuel
Nombre d'installations solaires thermiques et photovoltaïques	Tous les ans
Réduction des fuites en m3	Trimestriel
Nombres de mesures appliquées	Annuel
Energie économisée en kWh/a	Tous les 2 ans
Nombre de pannes	Annuel
Nombre d'usagers	Annuel

## 7 CONCLUSION

La commune de Movelier a une politique énergétique active et des objectifs à long terme ambitieux. Le plan d'action communal se base sur des lignes directrices, à savoir une meilleure efficacité énergétique de la consommation et une augmentation de la production de renouvelable. La commune a comme but et se donne les moyens de viser l'indépendance des énergies fossiles dans tous les bâtiments du territoire communal d'ici 2050. Cette aspiration est née de la commune à suivre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Afin d'atteindre ces objectifs, la commune de Movelier va mettre en œuvre plusieurs mesures sur le court, moyen et long terme.